

**CESSION DE PARTS SOCIALES
ET DE CREANCE**

Tal de COMMERCE DE PARIS
N° de ... 4000

48074

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Société **SEPIMO**, Société Anonyme au capital de 909.000 Francs, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro B 632 003 638, ayant son siège social au 31, Rue François 1^{er} – 75008 PARIS, représentée par Monsieur Alain JESEL Président du Conseil d'Administration en exercice.

ci-après dénommée le "Cédant"

d'une part

ET

La **Société de Développement Foncier et de Réalisation Immobilières "SODEFRI"**, Société en nom collectif au capital de 1.000.000 F, dont le siège social est à Paris 2^{ème} – 115, Rue Réaumur, immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro B 306 795 030 représentée par son Gérant en exercice, Monsieur Antoine KUHN.

ci après dénommée le "Cessionnaire",

d'autre part

**PREALABLEMENT A LA CESSION DE PARTS SOCIALES ET DE CREANCE
FAISANT L'OBJET DES PRESENTES, IL A ETE CE QUI SUIT :**

Par acte notarié du 28 juin 1973, l'UNION FINANCIERE DE GESTION ET DE PLACEMENT, et la SOCIETE D'ETUDE ET DE PROMOTIONS IMMOBILIERES LA HENIN (SEPIMO LA HENIN) ont constitué une société en nom collectif dénommée SOCIETE D'ETUDES ET DE PROMOTIONS IMMOBILIERES LA HENIN – UNION FINANCIERE DE GESTION ET DE PLACEMENT, UFGP et COMPAGNIE devenue SNC SEPIMO & COMPAGNIE FONCIERE VILLE L'EVEQUE.

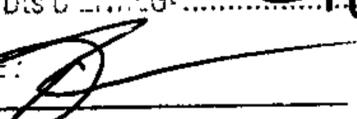
Le siège social est fixé au 115 Rue Réaumur – 75002 PARIS.

Le capital social est de 100.000 Francs, réparti en 10.000 parts de 10 Francs chacune.

La société SEPIMO, associée de la SNC, a exprimé le souhait de céder les 50 parts qu'elle détient.

La société SODEFRI a manifesté son intérêt pour cette acquisition.

Les parties se sont donc rapprochées.

VISÉ POUR TRAITER ET ETRE ENREGISTRÉ A LA RECEPTE
DE Cherol le 2/09/99
F° 3H N° 0304 Cote 8
REÇU { - Dts de ... 380 F
 - Dts d'ENREG. 400 F
SIGNATURE: 

 9.12.

CECI ETANT EXPOSE IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : CESSION DES PARTS

La société SEPIMO cède par les présentes à la société SODEFRI, qui accepte, sous les garanties ordinaires et de droit, les 50 parts sociales qu'elle détient de 10 Francs chacune représentant 0,50 % du capital social et de droits de vote de la société.

Au moyen de la présente cession, le Cédant subroge le Cessionnaire dans tous ses droits et actions envers la société, attachés aux parts cédées.

ARTICLE 2 : TRANSFERT DE PROPRIETE ET JOUISSANCE

Le Cessionnaire aura la propriété des parts cédées à compter de ce jour, et jouira de toutes les prérogatives et assumera toutes les obligations attachées à sa qualité d'associé, conformément à la loi et aux statuts.

ARTICLE 3 : COMPTE COURANT

La Société SEPIMO est redevable, envers la SNC FONCIERE VILLE L'EVEQUE d'une somme de 1.129,68 Francs après imputation de la perte ressortant de la situation au 30 juin 1999.

Le Cédant s'engage à rembourser cette somme au Cessionnaire diminution faite de la valeur des parts.

ARTICLE 4 : PRIX

La présente cession de parts et le remboursement de la dette de SEPIMO est consentie et acceptée, moyennant le versement par le cédant à l'instant payé entre les mains du cessionnaire qui le reconnaît et en consent bonne et valable quittance, d'une somme de 629,68 francs.

Dont quittance

ARTICLE 5 : OPPOSABILITE A LA SOCIETE

Conformément aux dispositions des articles 20 des statuts et 1690 du Code Civil, le présent acte de cession sera signifié à la société.

ARTICLE 6 : DECLARATION

Le cédant déclare que les parts cédées sont libres de tout nantissement et peuvent être cédées librement sans restriction.

 S. R.

ARTICLE 7 : ENREGISTREMENT

Le présent acte sera enregistré à la Recette des Impôts compétente aux diligences de la société cessionnaire qui s'y oblige.

ARTICLE 8 : FRAIS

Les droits et frais des présentes et ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par le Cessionnaires qui s'y oblige à les acquitter.

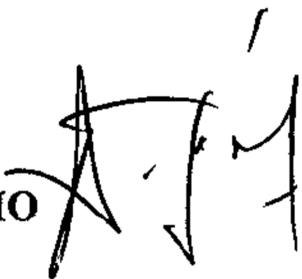
ARTICLE 9 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les soussignés font élection de domicile en leur siège social respectif.

Fait à Paris, le 8 juillet 1999

En six exemplaires, dont un remis à chacune des parties, un pour signification à la société et trois pour enregistrement.

SEPIMO



SODEFRI



SNC FONCIERE VILLE L'EVEQUE

Situation au 30 juin 1999

ACTIF

- Compte courant associé au 30-06-99

➤ SILH

- Bilan au 31/12/1998----- 159.696,67 F
- Perte du 1/1/1999 au 30/6/1999 -----35.999,10 F

195.695,77 F

➤ SEPIMO

- Bilan au 31/12/1998----- 948,78 F
- Perte du 1/1/1999 au 30/6/1999 ----- 180,90 F

1.129,68 F

TOTAL COMPTES COURANTS ----- 193.825,45 F

- Banque ----- 3.174,55 F

TOTAL ACTIF ----- 200.000,00 F

PASSIF

- Capital----- 100.000,00 F

- Provisions ----- 100.000,00 F

TOTAL PASSIF ----- 200.000,00 F

 S.R.